

Evolutions 13.01

ISAPAYE 2022

SOMMAIRE

1. MISE À JOUR DES TAUX D'ACCIDENT DE TRAVAIL DU RÉGIME GÉNÉRAL	3
1.1.1 <i>Quels sont les taux AT mis à jour ?.....</i>	3
1.1.2 <i>Pourquoi une modification est apportée dans la mise à jour des taux d'accident de travail ?</i>	3
1.1.3 <i>Quelle manipulation doit faire l'utilisateur ?.....</i>	3

1. MISE À JOUR DES TAUX D'ACCIDENT DE TRAVAIL DU RÉGIME GÉNÉRAL

1.1.1 Quels sont les taux AT mis à jour ?



Depuis la version V13, la récupération des comptes rendu métier 34 permet d'intégrer automatiquement les nouveaux taux d'accident de travail dans **chaque établissement du régime général**.

Le taux sera mis à jour en **Accueil/Informations/Dossier**, dans l'onglet **Valeurs** puis **Taux de cotisations accident de travail**.



Pour les DSN mensuelles déposées sur la plateforme JeDeclare, la remontée automatique des CRM pour les codes AT n'est pas encore possible.

Le CRM 34 peut être remonté manuellement en **Accueil/Informations/Dossier**, onglet **Informations générales**, clic droit "**Télécharger Taux ATMP**".

1.1.2 Pourquoi une modification est apportée dans la mise à jour des taux d'accident de travail ?



Lorsque le compte rendu métier 34 contient plusieurs taux d'accident de travail, seul le premier taux était mis à jour dans l'établissement.

Une correction est apportée pour que l'intégralité des taux AT soit mise à jour dans l'établissement lorsque le CRM contient plusieurs taux AT.

Après installation de la version V13.01, l'ensemble des taux AT du régime général de chaque établissement seront mis à jour grâce à la remontée des CRM.

1.1.3 Quelle manipulation doit faire l'utilisateur ?



Si les taux AT étaient les bons dans l'établissement et dans les bulletins de salaire avant installation de la version : **aucune manipulation**.

Si le taux AT a été modifié suite à la remontée du CRM après installation de la version, il est nécessaire de **revalider les bulletins de salaire pour appliquer le nouveau taux**.

Cette documentation correspond à la version 13.01. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.